

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET 2015

VILLE DE COLOMBES



Table des matières

Introduction.....	4
1. Un budget de fonctionnement marqué par une baisse historique de ses dépenses	5
1.1. En 2015, la ville de Colombes fait face à 4,3 millions d’euros de pertes de recettes en provenance de l’Etat malgré d’importantes hausses de dépenses incontournables	5
1.2. Malgré ces nombreuses contraintes, la ville de Colombes reste dans l’obligation de voter son budget en équilibre réel de fonctionnement	9
1.3. Alors que les dépenses de fonctionnement auraient dû augmenter de façon mécanique de 2,5%, les décisions prises ont permis de les faire diminuer	13
1.3.1. Plus de 4,3 millions d’euros d’économies ont été réalisées sur les charges à caractère général de la ville.....	13
1.3.2. Ces économies seront complétées par une politique de maîtrise de la masse salariale.....	17
1.3.3. Des dépenses de péréquation versées aux autres collectivités en nette hausse en 2015.....	18
1.3.4. Des subventions aux associations stabilisées.....	19
1.3.5. Autres dépenses de fonctionnement du budget principal.....	20
1.4. Les recettes de fonctionnement seront marquées par une forte baisse en 2015	23
1.1.1. Les taux d’imposition des ménages resteront inchangés en 2015 malgré les très fortes contraintes financières pesant sur la ville	23
1.1.2. Des dotations de l’Etat en baisse de 3 millions d’euros	24
1.1.3. Un maintien du niveau des autres produits de gestion courante.....	25
1.1.4. Les produits financiers.....	25
1.1.5. Une baisse des recettes exceptionnelles de plus de 1 million d’euros par rapport à 2014.....	26
1.1.6. Des recettes en hausse sur les produits de services du domaine et ventes diverses...	26

2.	Des investissements ramenés à un niveau soutenable de 40 millions d'euros	28
2.1.	Au cours des dernières années, la ville a fortement dégradé sa santé financière en surinvestissant.....	28
2.2.	Le budget primitif 2015 s'inscrit dans une volonté de revenir à un niveau de dépenses d'investissement soutenable	30
2.2.1.	19 millions d'euros ont été inscrits pour la poursuite ou la reprise des travaux déjà engagés sous la précédente municipalité	30
2.2.2.	Près de 750 000 euros seront dédiés à la sécurité des Colombiens et au renforcement des moyens mis à disposition de la police municipale.....	31
2.2.3.	Plus de 1 million d'euros sera consacré au sport via la rénovation des installations de la ville et la poursuite du projet de création d'un arc sportif.....	31
2.2.4.	Des investissements seront également réalisés pour améliorer le cadre de vie des Colombiens et renforcer l'attractivité économique de la ville.....	32
2.2.5.	Autres dépenses d'investissement.....	33
2.3.	Les recettes d'investissement	35
2.3.1.	L'emprunt	35
2.3.2.	Les subventions d'investissement.....	36
2.3.3.	Les dotations et fonds divers.....	37
2.3.4.	Les produits de cession	37
2.3.5.	Les opérations pour compte de tiers	38
	Les budgets annexes	39
	Le budget assainissement	39
	Le budget zone artisanale	39
	Le budget annexe du centre sportif Lagravère	39
	Le centre municipal de santé	40

Introduction

Les orientations budgétaires 2015 présentées par la ville lors du conseil municipal du 12 février ont permis de dresser le tableau de la conjoncture économique nationale et internationale dans laquelle s'inscrira le budget primitif 2015 : croissance et inflation quasi-nulles, forte baisse des concours de l'Etat et importante diminution des recettes de fiscalité professionnelle suite au départ de l'entreprise Thalès.

Malgré ce contexte difficile, la ville de Colombes a souhaité inscrire ce budget autour d'une double volonté :

- celle de ne pas augmenter les impôts des ménages en 2015,
- celle de ramener ses investissements à un niveau soutenable pour ne pas dégrader sa santé financière.

Le budget 2015 qui est proposé respecte ce double engagement grâce à près de 4,3 millions d'euros d'économies sur les dépenses de fonctionnement, 500 000 euros de hausses de recettes et un montant prévisionnel de dépenses d'équipement important qui permet de reprendre la dynamique constructive que nous souhaitons pour Colombes avec 43,3 millions d'euros de crédits ouverts pour l'année 2015.

Sur cette base, le budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	140 519 197,55	145 530 249,55	286 049 447,10
Recettes	140 519 197,55	145 530 249,55	286 049 447,10

1. Un budget de fonctionnement marqué par une baisse historique de ses dépenses

1.1. En 2015, la ville de Colombes fait face à 4,3 millions d'euros de pertes de recettes en provenance de l'Etat malgré d'importantes hausses de dépenses incontournables

Pour équilibrer son budget 2015, la ville a dû faire un effort sans précédent sur sa section de fonctionnement pour compenser trois chocs budgétaires : la baisse des dotations de l'état (1), la perte des recettes fiscales de l'entreprise Thalès (2) et la prise en charge de nombreuses hausses de dépenses contraintes en 2015 (3).

1) La baisse des dotations de l'Etat : - 3 millions d'euros de recettes

Après une baisse de dotations de 1,5 milliard d'euros en 2014, le Gouvernement a lancé un plan d'économies de 50 milliards pour tenter de maîtriser ses déficits au détriment de l'équilibre des finances communales puisque sur ces 50 milliards, 11,5 milliards touchent les collectivités locales par le biais des dotations à raison de :

- une baisse 6,5 % de l'enveloppe normée en 2015 (soit – 3,67 milliards d'euros),
- une baisse 3,67 milliards d'euros de cette même enveloppe en 2016,
- et une nouvelle baisse de 3,67 milliards en 2017.

La répartition entre collectivités de cette « *contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics* » reprend la clef de calcul arrêtée, comme un moindre mal, par le Comité des finances locales (CFL) :

- 2,071 milliards d'euros d'économies sur le bloc communal (dont 70% sur les communes et 30% sur les intercommunalités),
- 1,148 milliard d'euros d'économies sur les départements,
- 451 millions d'euros d'économies sur les régions.

Pour la ville de Colombes, ces décisions se traduiront par :

- une perte de 9,2 millions d'euros de recettes au titre des dotations de l'Etat, sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) passant de 28,6 millions en 2013 à 19,4 millions en 2017,
- une perte de 500 000 euros sur l'enveloppe de l'Etat dédiée aux compensations liées à la taxe d'habitation ou la réforme de la taxe professionnelle.

Pour le seul budget 2015, cette baisse de dotation se traduira par une perte de recettes de fonctionnement de 3 millions d'euros soit 35 € par habitant.

Evolution des dotations versées par l'Etat à la ville de Colombes



2) Les pertes fiscales liées au départ de la société Thalès : 1,3 million d'euros en 2015

En 2012, l'entreprise Thalès a définitivement déménagé de Colombes pour s'installer sur la commune de Gennevilliers. Sur la dernière année pleine constatée, cette entreprise versait plus de 3 millions d'euros à la ville de Colombes sous la forme de fiscalité professionnelle (CVAE et CFE).¹

Les dispositions de la loi de finances pour 2010 (PLF 2010) prévoient un régime de compensation par l'Etat aux collectivités territoriales connaissant une perte substantielle de produit de la Contribution Economique Territoriale (CET). L'importance de cette perte de ressources est appréciée selon une double condition cumulative² :

« 1. Une perte de base de cotisation foncière des entreprises se traduisant par une diminution du produit de cet impôt supérieure ou égale à 10% par rapport à celui de l'année précédente ;

2° Une perte de produit de contribution économique territoriale résultant d'une perte de produit de cotisation sur la valeur des entreprises dont la somme avec la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises dont la somme avec la perte de la cotisation foncière des entreprises est, l'année de constatation de la perte de produit de cet impôt ou l'année qui suit, supérieure ou égale à 2% des impositions [...] perçues l'année qui précède la constatation de la perte du produit de cotisation foncière des entreprises, majorées ou minorées des ressources perdues ou prélevées cette même année [...] »

¹ CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, CFE : cotisation foncière des entreprises

² Cf. article 1^{er} du décret n°2012-1534 du 28 décembre 2012.

Selon l'analyse faite par le cabinet indépendant Michel Klopfer à la demande de la précédente municipalité, le départ de la société Thalès respectait ces deux conditions et, selon les termes du décret, aurait dû être compensé à hauteur de :

- 90% de la perte en 2014, soit 2,7 millions d'euros,
- 67,5% de la perte en 2015, soit 2 millions d'euros,
- 45% de la perte en 2016, soit 1,4 million.

Suite à des relances envoyées les 7 juillet et 6 octobre 2014 et à de nombreux rendez-vous en préfecture, le préfet a finalement adressé à la ville un courrier le 7 novembre 2014. Il y considérait que la ville de Colombes ne pouvait prétendre au mécanisme de compensation en soulignant qu'elle ne remplissait que l'une des deux conditions exigées par le texte avec : 13,12% de perte de CFE mais seulement 1,63% de perte de CVAE.

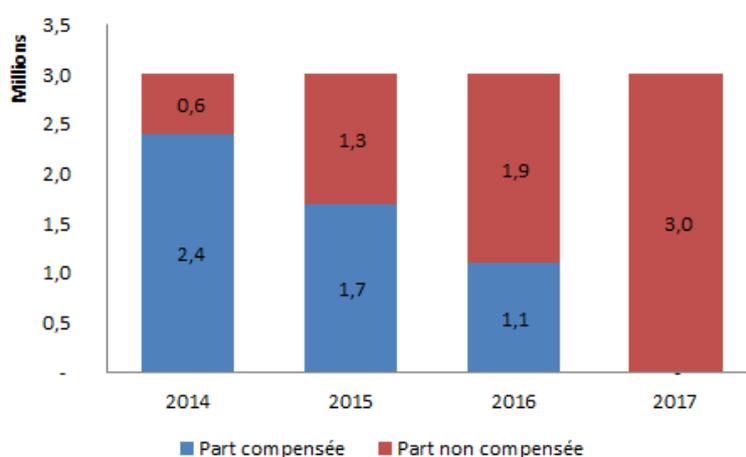
La commune a contesté ce refus auprès du préfet des Hauts-de-Seine qui, après une nouvelle analyse de la situation a conclu que la ville remplissait effectivement les critères d'éligibilité lui ouvrant droit à une compensation sur 3 ans et à 2,4 millions d'euros sur l'année 2014 au lieu des 2,7 millions inscrits dans le budget par l'ancienne municipalité.

La préfecture a toutefois choisi une base de calcul différente de celle du cabinet Michel Klopfer, Colombes ne devrait toucher dans les deux prochaines années que :

- 1,7 million d'euros en 2015,
- 1,1 million en 2016.

Par rapport à la prospective du cabinet Klopfer et à ce qui avait été prévu au budget primitif 2014, c'est donc **une perte supplémentaire de recettes de 900 000 euros** à laquelle la ville doit faire face alors qu'elle a déjà dû prendre en compte un dérapage de la masse salariale de 1,7 millions d'euros l'année dernière.

Synthèse des pertes de recettes liées au départ de Thalès



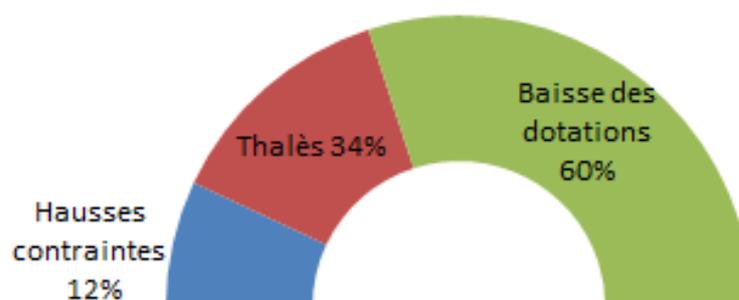
3) La prise en charge de nouvelles dépenses contraintes

En complément de ces 4,3 millions d'euros de pertes de recettes, la ville de Colombes doit faire face à de nombreuses hausses de dépenses contraintes :

- la réforme des rythmes scolaires qui coûtera chaque année plus de 1 million d'euros à la ville mais ne sera compensée par l'Etat qu'à hauteur de 500 000 euros,
- l'ouverture de la nouvelle crèche des Alouettes devrait coûter en 2015 à la ville plus de 280 000 euros en dépenses,
- les nouvelles dépenses de fonctionnement liées à la réouverture en année pleine du cinéma (+ 30 000 euros par rapport au budget 2014),
- l'ouverture de la médiathèque de la ZAC de la Marine et de l'école de la ZAC de la Marine qui coûteront chaque année à la ville environ 50 000 euros chacune en dépenses de fonctionnement (hors masse salariale),³
- à ces dépenses nouvelles, s'ajoutent comme chaque année les surcoûts liés : à l'évolution de la masse salariale, à l'évolution du prix des fluides, à l'inflation des autres biens et services achetés par la ville, aux marchés indexés sur des indices de revalorisation des prix, aux hausses de subventions conventionnées (exemple des écoles privées), etc.

Pour retrouver une santé financière et effacer les années de mauvaise gestion qui ont abouti à la quasi-disparition de l'autofinancement et à l'envolée de la dette, la ville de Colombes devait réaliser un considérable effort sur sa section de fonctionnement dans le cadre du budget 2015.

Répartition des contraintes pesant sur la section de fonctionnement



³ Les chiffres fournis sont des estimations faites en préparation de l'ouverture de ces équipements et peuvent être ajustés en cours d'année ou au terme des réalisations constatées à la fin du premier exercice budgétaire révolu.

1.2. Malgré ces nombreuses contraintes, la ville de Colombes reste dans l'obligation de voter son budget en équilibre réel de fonctionnement

Loi du 24 février 1996⁴ impose aux collectivités locales de voter leur budget en équilibre réel de fonctionnement. Cet équilibre est atteint si et seulement si la ville parvient à voter un budget dégageant suffisamment d'épargne pour couvrir le remboursement du capital et des intérêts de sa dette. L'épargne nécessaire au paiement du capital de la dette est appelée épargne brute alors que les intérêts de la dette sont comptabilisés en tant que dépenses de fonctionnement. Toute l'épargne constituée en plus de ces sommes est appelée épargne nette et peut permettre d'autofinancer des dépenses d'investissements.



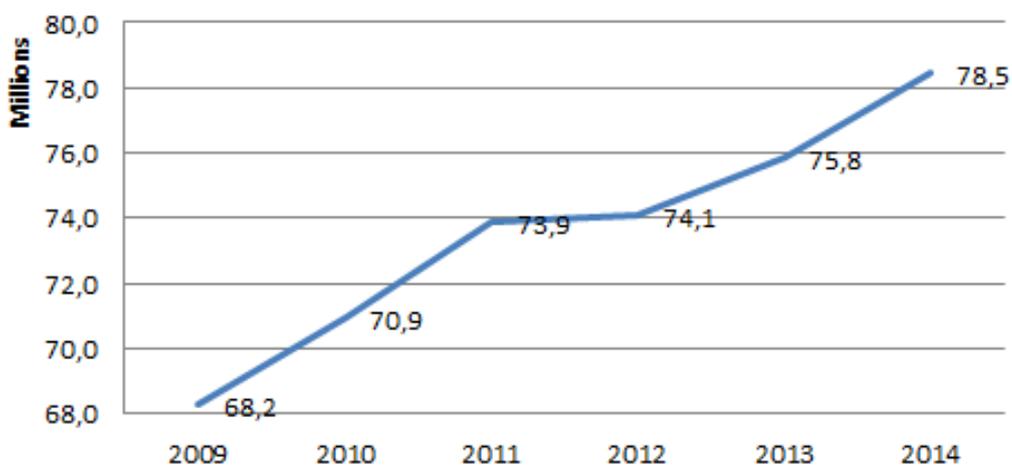
Au cours des dernières années, l'épargne brute et nette de la ville s'est fortement dégradée pour plusieurs raisons.

⁴ Article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales créé par loi 96-142 1996-02-21 JOFR 24 février 1996 : « Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

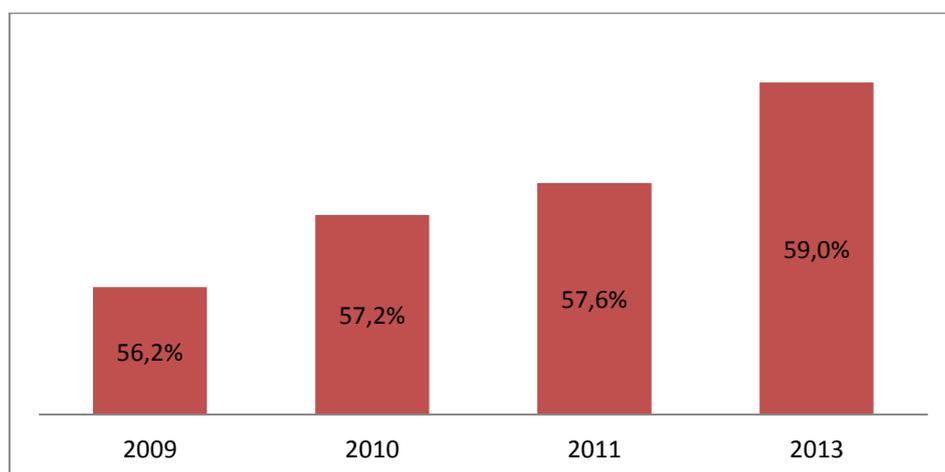
La première raison est à rechercher dans les **pertes de recettes** de fonctionnement liées au départ de Thalès (600 000 euros en 2014) et à l'amorce des baisses des dotations de l'Etat (1,4 million en 2014),

La deuxième raison se retrouve dans l'évolution très importante des dépenses de fonctionnement et notamment de la **masse salariale** avec des hausses de + 3 à + 4% certaines années :

Evolution de la masse salariale (chapitre 012 tous budgets)



La part de la masse salariale dans le total des dépenses de fonctionnement a d'ailleurs fortement augmenté sur la même période :



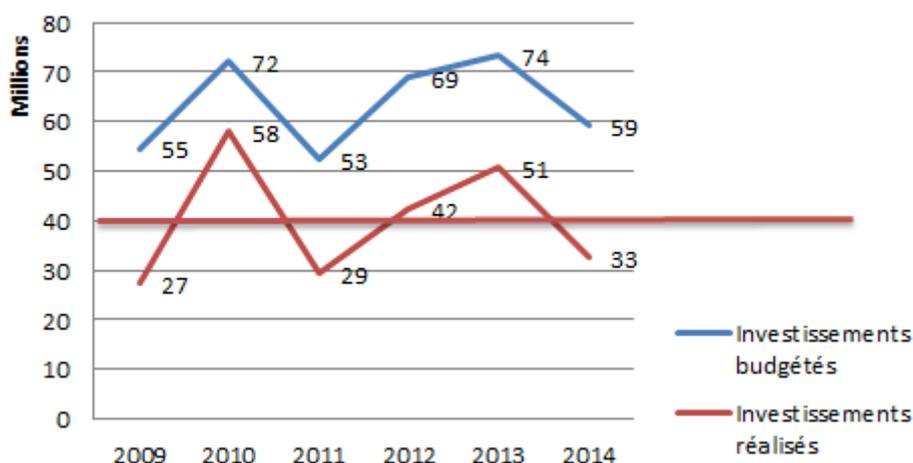
Le nombre d'heures supplémentaires accordées a aussi explosé passant de 26 582 en 2009 à 31 153 heures (+ 3 000 heures) et ce, sans aucune explication valable puisque dans le même temps les effectifs de la ville continuaient d'augmenter : + 399 postes entre 2009 et 2013 contre + 64 postes entre 2003 et 2009 sans augmentation de prestations :

Année	Effectifs au 1 ^{er} janvier
2003	1 629
2005	1 665
2007	1 694
2009	1 693
2011	1 981
2013	2 010
2014	2 092

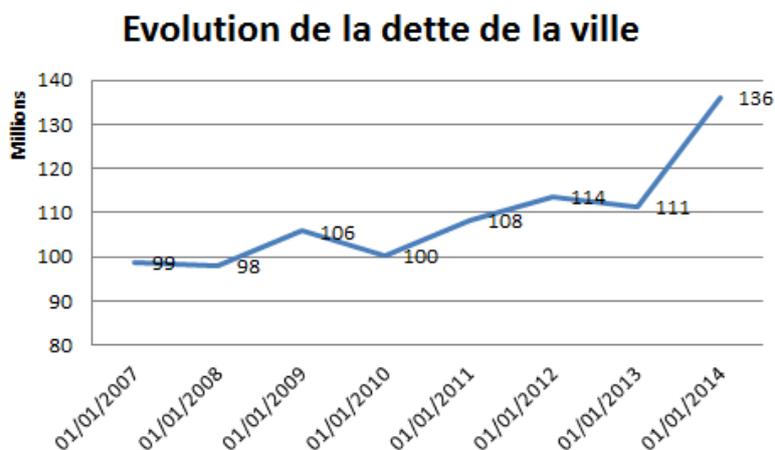
A titre de comparaison, le nombre d'agents communaux employés par la ville de Colombes est supérieur d'environ 35% aux effectifs de villes de taille équivalente telles que : Asnières avec 1 340 agents contre 2 025 à Colombes ou encore Gennevilliers qui ne compte que 1 362 agents en équivalent temps plein.

La troisième explication de la dégradation de la situation financière de la ville vient du **surinvestissement** important constaté lors des dernières années. Dans sa prospective, le cabinet Michel Klopfer avait défini le niveau d'investissement soutenable financièrement à long terme à 30 millions d'euros nets soit une moyenne de 40 millions d'euros bruts une fois prises en compte les recettes d'investissement ne provenant ni de l'emprunt, ni de l'épargne de la ville à savoir : les recettes au titre de l'ANRU, les subventions du Conseil général, de la région et les autres subventions d'investissement pouvant être versées à la ville.

Dépenses d'équipement 2009 - 2014



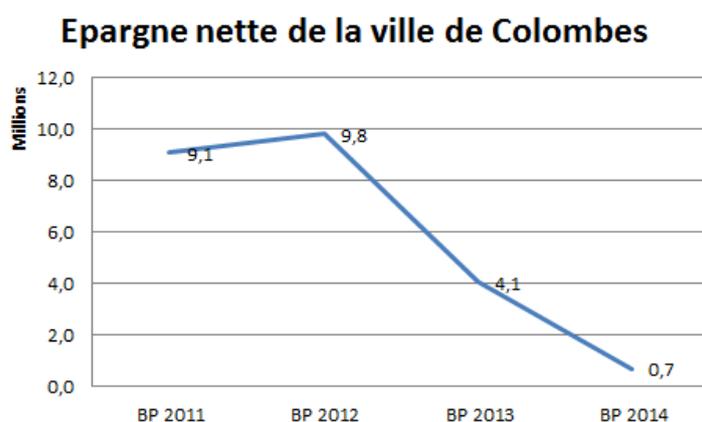
La ville n'ayant pas respecté ces préconisations, sa dette a fortement augmenté ainsi que les montants d'intérêts et de capital à rembourser :



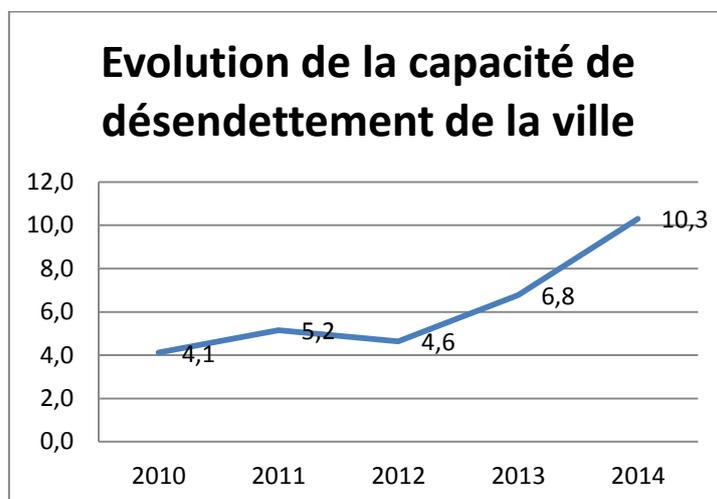
Une accumulation de mauvaises décisions ont entraîné la ville dans une spirale budgétaire infernale :

- l'absence de prise en compte par l'ancienne municipalité du contexte financier contraint annoncé depuis 2012,
- l'absence de véritable décision de gestion,
- l'augmentation injustifiée des recrutements,
- un surinvestissement chronique.

De ce fait, l'épargne nette s'est donc dégradée très fortement lors du vote de chaque budget primitif :



Cette dégradation associée à l'augmentation de la dette a mécaniquement conduit à une très forte augmentation de la capacité de désendettement qui est passée de 4,1 à 10,3 années :



1.3. Alors que les dépenses de fonctionnement auraient dû augmenter de façon mécanique de 2,5%, les décisions prises ont permis de les faire diminuer

1.3.1. Plus de 4,3 millions d'euros d'économies ont été réalisées sur les charges à caractère général de la ville

1.3.1.1. Sur le pôle ressources

Depuis la réorganisation des services municipaux, le pôle ressources est directement rattaché à la Direction générale des services et comprend les directions suivantes : administration générale et services intérieurs, affaires juridiques et commande publique, communication, finances, ressources humaines, systèmes d'information et organisation, sécurité.

Sur la direction de l'administration générale, la ville a fait le choix d'externaliser l'entretien des bâtiments administratifs. Les charges à caractère général (chapitre 011) de cette direction augmenteront donc cette année pour payer le surcoût lié au nouveau marché (+ 600 000 euros). Ce surcoût sera largement compensé par les économies permises grâce au transfert d'une partie des frais de personnel à l'entreprise en charge de ce nouveau marché (- 1,5 million d'euros.)

Sur la direction des affaires juridiques et de la commande publique, la ville a prévu une diminution des crédits liés aux achats de 190 000 euros grâce à l'optimisation de la gestion des stocks et la mise en place d'une véritable politique d'achats permettant une vraie négociation des prix et une meilleure définition des besoins. Il est également à noter que des baisses de crédits ont été prévues sur les achats de produits d'entretien (du fait de l'externalisation) et les fournitures de bureaux.

Sur la direction de la communication d'importantes économies ont été réalisées avec une baisse de 97 000 euros du budget de cette direction grâce notamment à la diminution :

- Des crédits liés aux frais de représentation du cabinet,
- Des crédits liés à l'achat d'objets protocolaires,
- Des crédits pour les abonnements aux journaux dont bénéficiaient la direction et le cabinet du Maire.

Sur la direction de l'informatique, les journées de prestations extérieures ont été supprimées (38 000 euros d'économies) et seront compensées par une augmentation des formations internes. Par ailleurs, les crédits alloués aux impressions dans les écoles ont été diminués en prenant pour hypothèse en 2015 un renouvellement moins fréquent des imprimantes.

Les crédits alloués à la Direction générale des services ont, eux, été divisés par deux grâce à la politique de rationalisation des abonnements lancée par le Directeur général. La ville a commencé à résilier l'ensemble des abonnements non utilisés par les services et continuera ses économies en 2015 en privilégiant les abonnements en ligne aux abonnements papiers. En 2014, la ville avait budgété 108 000 euros de dépenses d'abonnements médias et magazines pour l'ensemble des services de la ville et ses différents équipements. En 2015, ces dépenses seront ramenées à 59 000 euros.

1.3.1.2. Sur le pôle services à la population

Depuis la réorganisation des services municipaux, le pôle services à la population est constitué de 5 directions : famille, développement social et santé, culture, jeunesse et sports, démocratie de proximité et vie associative.

Sur la direction de la famille, la ville devra faire face aux dépenses liées à l'ouverture de la crèche des Alouettes en cours d'année 2015 (+280 000 euros). La ville a toutefois également réalisé des efforts destinés à compenser cette hausse en rationalisant les achats de fournitures commandés par la direction de la famille et en achetant désormais directement les couches pour les crèches au lieu de les faire acheter par les parents. Cette décision lui

permet d'offrir des prestations supplémentaires aux Colombiens et par là d'augmenter de 74 000 euros ses recettes en provenance de la CAF.

Sur la direction du développement social et de la santé, la fermeture des spécialités du Centre municipal de santé permettra à la ville d'économiser 500 000 euros dès l'année 2015 grâce notamment à :

- 300 000 euros d'économies sur la masse salariale,
- 200 000 euros d'économies sur les charges à caractère général : suppression des coûts d'entretien et de maintenance liés à ces services, sans oublier l'économie liée au non remplacement du matériel obsolète qui aurait dû avoir lieu en cas de maintien des services radiologiques).

Sur la direction de la jeunesse et des sports, la principale économie est permise par la liquidation au mois de décembre dernier du syndicat Yves du Manoir et la suppression des 65 000 euros de crédits de fonctionnement dédiés à cette structure dans le budget primitif 2014.

Sur la direction de la culture, des économies ont été réalisées par la suppression du dispositif de crieurs publics (9 000 euros).

Sur le budget de la direction de la démocratie de proximité, la ville a choisi :

- de mieux organiser le maillage territorial de ses mairies de quartier en fermant les mairies de quartier Europe et Wiener, tout en renforçant les moyens alloués aux mairies de quartier des Fossés-Jean et du quartier Aragon (300 000 euros d'économies),
- au vu de la situation financière de la ville, il a aussi été acté de diminuer les sommes allouées à la coopération internationale de 47 000 à 2 000 euros pour ne garder que les dépenses liées aux échanges avec la ville de Frankenthal.

1.3.1.3. Sur le pôle aménagement et développement urbain

Depuis la réorganisation des services, ce pôle est constitué de la direction de l'urbanisme et de l'aménagement, de la direction des affaires économiques et de l'emploi et de la direction du logement et de l'habitat.

Des économies ont été réalisées sur la direction de l'urbanisme avec pour objectif de rationaliser le parc immobilier de la ville en recentrant les services sur les locaux dont la ville est propriétaire et en arrêtant la location de locaux jusqu'à présents loués à divers propriétaires. Plus de 80 000 euros seront ainsi économisés en loyers versés sur l'année 2015, économies qui s'amplifieront sur une année complète.

1.3.1.4. Sur le pôle services techniques

Depuis la réorganisation des services, ce pôle est constitué de la direction des bâtiments et de la direction de l'espace public.

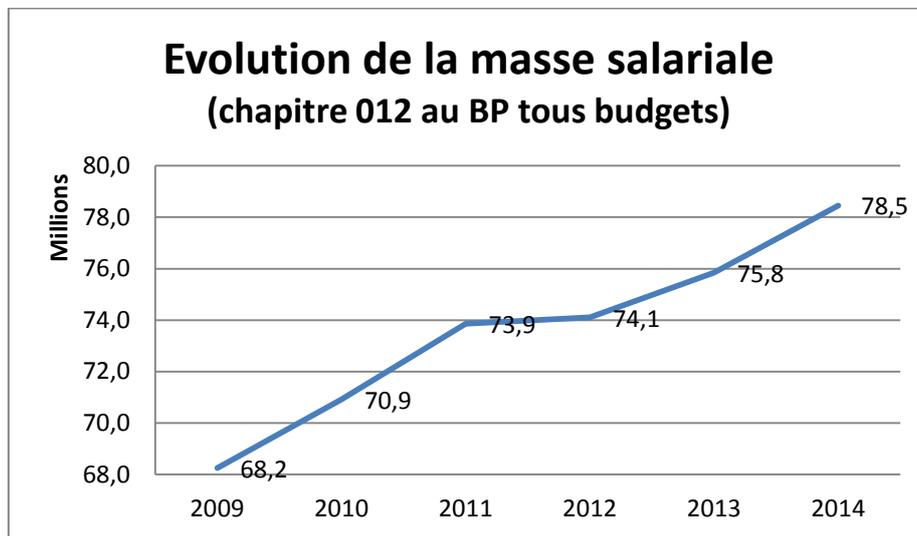
Sur la direction des bâtiments, il a été décidé de renforcer le rôle de la régie des bâtiments pour diminuer le coût des travaux réalisés par des entreprises extérieures (soit 150 000 euros d'économies).

Sur la direction de l'espace public, des économies ont été réalisées grâce à :

- une diminution par deux des fréquences de ramassage du verre soit un passage une fois tous les 15 jours contre une fois par semaine auparavant et plus de 123 000 euros d'économies sur le budget primitif 2015, avec comme objectif de ne pas diminuer le tonnage ramassé mais d'adapter la fréquence des ramassages aux quantités réellement prélevées,
- une rationalisation du parc automobile qui sera également mise en place dans le courant de l'année 2015 grâce à la création d'un pool de véhicules : 130 000 euros d'économies sur le budget primitif,
- la reprise en régie de l'entretien des sols amortissants dans les écoles de la ville grâce à l'acquisition d'une machine dédiée en 2014 : 12 000 euros d'économies,
- la reprise en régie des prestations de nettoyage du boulevard Charles de Gaulle grâce à l'achat en 2014 par la ville d'une machine dédiée : 54 000 euros d'économies.

1.3.2. Ces économies seront complétées par une politique de maîtrise de la masse salariale

Au cours des dernières années, la masse salariale de la ville a fortement augmenté avec des progressions de l'ordre de 3 à 4% certaines années :



Face à cette évolution particulièrement rapide, la nouvelle municipalité a entamé un important plan de gestion des ressources humaines. Ce plan, qui a associé les agents, les chefs de services et directeurs, a deux objectifs :

- améliorer le fonctionnement des services au bénéfice des colombiens,
- maîtriser l'évolution de sa masse salariale.

En définitive, le projet présenté lors de nombreux Comités Techniques permettra de stabiliser la masse salariale en 2015 par :

- la limitation des vacataires aux normes légales d'encadrement,
- la limitation des remplacements,
- la limitation des heures supplémentaires au profit de la récupération
- et la suppression d'une centaine de poste grâce à la fermeture des spécialités du centre municipal de santé, l'externalisation du nettoyage des bâtiments administratifs ou encore l'optimisation des effectifs de la Direction des ressources humaines.

Sans cette action déterminée, la masse salariale aurait augmenté par rapport à 2014 de 1,7 million d'euros (soit le dérapage constaté en novembre 2014) et du montant du glissement vieillesse technicité. L'année 2015 marquera donc un coup d'arrêt face à l'envolée des dépenses de masse salariale qui avait été constatée au cours des années précédentes. Le

montant inscrit sur le budget 2015 sera quasiment équivalent à celui qui avait été inscrit au budget primitif 2014.

1.3.3. Des dépenses de péréquation versées aux autres collectivités en nette hausse en 2015

La péréquation est organisée autour de mécanismes de péréquation horizontale et de péréquation verticale.

Pour la péréquation horizontale⁵ deux mécanismes peuvent être distingués :

- le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) dont la ville de Colombes est contributrice. Ce fonds qui agit au niveau national est monté progressivement en charge en passant de 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions en 2013 et devrait atteindre 1 270 millions en 2016.
- le FSRIF (Fonds de solidarité de la région Ile-de-France) dont la ville de Colombes est bénéficiaire.

En 2015, la ville devra faire face à la montée du FPIC pour lequel la cotisation de Colombes augmentera de 500 000 euros en passant de 1 450 000 euros en 2014 à 1 950 000 euros en 2015.

En revanche, les montants perçus au titre du FSRIF⁶ resteront inchangés à 2,7 millions d'euros.

⁵ Péréquation entre collectivités territoriales alors que la "péréquation verticale" est assurée par les dotations de l'État aux collectivités

⁶ Fonds de solidarité de la région Ile-de-France

1.3.4. Des subventions aux associations stabilisées

En 2015, le niveau des subventions aux associations sera stabilisé par rapport à 2014. 155 000 euros de subventions seront aussi versés aux associations au titre de la réforme des rythmes scolaires (TAP) :

Associations	Dispositifs concernés	Montant à percevoir en 2015
ACDO	TAP / CEL	2 840
ARTECULTURA	TAP / CEL	5 440
ATELIER LE MANEGE EN CHANTANT	TAP	5 760
ATHLETIC CLUB	TAP	3 840
BASEBALL CLUB	TAP	1 800
CSC EUROPE	TAP	7 200
ESC BOXING	TAP	1 920
ESC FOOT	TAP	5 760
KILASON	TAP / CEL	3 100
KISS	CEL	3 540
LA CAVE A THEATRE	TAP/PCP	15 780
LA ET LA CAPOEIRA	TAP / CEL	9 020
LE TEMPS DE VIVRE	PCP	900
LES HELIADES	TAP	1 920
L'ŒIL DU BAOBAB	PCP	300
MJC	PCP	1 650
PEER ART	TAP/PCP	5 385
SOURIS VERTE	TAP / CEL	26 780
STRATA'J'M	TAP/CEL	18 460
TENNIS CLUB AMIOT	TAP	3 360
THE GLOBAL ART FACTORY	TAP	3 240
THEATRE DU KALAM	TAP/CEL	21 720
Prévention routière	TAP	400

Pour l'année 2015, la ville a également d'ores et déjà prévu de verser plus de 43 000 euros de subventions exceptionnelles parmi lesquelles :

Association de Culture Populaire Portugal Nouveau	40 ans de l'ACPPN	Exposition photos Projection du film "Cronicas des imigrados" de Manuel Madeira tourné à l'ACPPN en 1978 Animations festives	1 000 €
La Colombe et le Fennec	Mémoire des algériens de Colombes	. Recueil et compilation dans un livre de témoignages, documents, photos... d'Algériens arrivés à Colombes depuis les années 50 . Edition du livre . Présentation du livre : débats, témoignages . Vente du livre (7€)	750 €
Football Club Féminin de Colombes	Stage de football pour les filles	. Réalisation d'un stage de football à destination des filles de 6 à 17 ans pendant les vacances scolaires.	1 000 €
ESC Boxing Club	25 ans de l'association	. Compétition de haut niveau en savate boxe française . Animations culturelles	3 000 €
Comité pour la Mémoire d'Auschwitz	70ème anniversaire de la libération des camps de concentration		2 200 €
Atelier du Manège en Chantant	Prise en charge partielle du loyer		4 000 €

1.3.5. Autres dépenses de fonctionnement du budget principal

1.3.5.1. Le maintien des indemnités des élus

Concernant la rémunération des élus,⁷ les montants inscrits prennent en compte le passage de 49 à 53 élus au sein du conseil municipal en raison de l'augmentation du nombre d'habitants de la ville dès avril 2014, ce qui avait été « oublié » lors du vote du budget 2014 quelques jours avant ce changement.

1.3.5.2. Les charges financières

Cette année les charges financières devraient passer de 2,8 millions à 2,45 millions d'euros. Cette évolution s'explique par le fait que la ville n'a pas eu besoin de mobiliser de dette au cours de l'année 2014 grâce à une reprise des projets d'investissement qui a permis de baisser le taux de réalisation de ses dépenses d'investissement 2014 (prévision de 60 % de réalité au CA 2014) et à l'utilisation du résultat cumulé des exercices précédents lors du vote

⁷ Alors que la masse salariale des agents est inscrite dans le chapitre 012 sur la maquette budgétaire, les indemnités des élus sont, elles, comptabilisées au chapitre 65.

du BS de novembre 2014 pour faire diminuer l'emprunt d'équilibre prévu à 32,6 millions d'euros au budget primitif 2014.

En 2015 et dans un souci d'optimisation de ses frais financiers, la ville a également prévu de ne mobiliser de nouveaux emprunts qu'au mois de décembre ce qui lui permettra sur l'année de diminuer ses frais financiers liés à la dette à moyen / long terme. Entre janvier et décembre 2015, elle financera ses besoins de trésorerie par le biais des crédits revolving qu'elle a signé en 2004 (CLTR).

Les charges financières (chapitre 66) comprennent également les intérêts payés sur jambe payeuse swap qui ont été ajustés de 1,75 million en 2014 à 1,6 million d'euro en 2015 pour tenir compte des échéances de dette prévues dans les contrats pour cette année et de la volonté de la ville de ne pas contracter de nouvelles opérations de swap au cours de l'année.

1.3.5.3. Les provisions et amortissements

Le budget primitif 2015 prévoit les provisions suivantes :

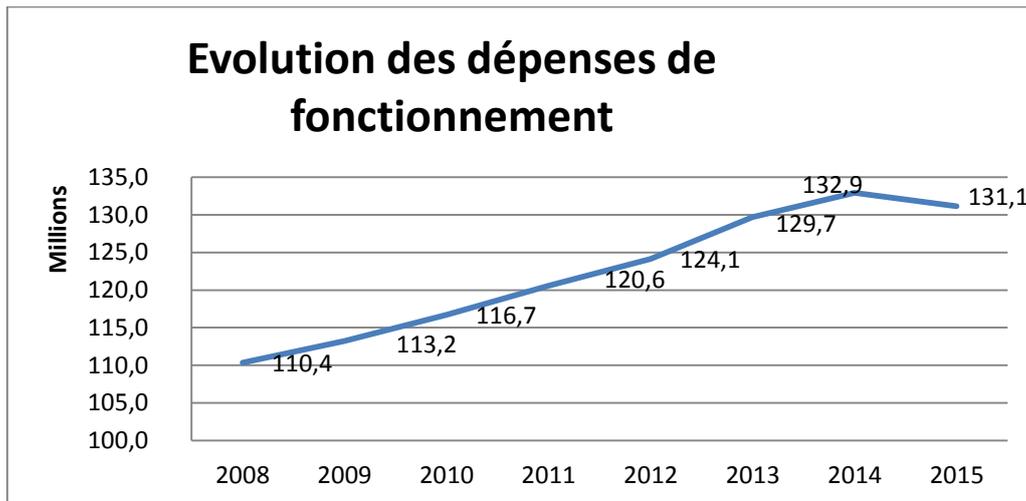
- une provision de 60 000 euros pour le litige en cours entre la ville et Monsieur Dominique Jacquot (SARVI). Pour rappel, un agent de police municipale a été blessé en service en 2004 et a déposé plainte contre l'auteur de l'infraction. Par jugement rendu le 9 janvier 2006, le tribunal correctionnel de Nanterre a condamné l'auteur de l'infraction à payer 150 euros au titre des dommages et intérêts à l'agent blessé qui a interjeté appel de ce jugement. Par un arrêt du 28 février 2008, la Cour d'appel a fixé à 61 000 euros le préjudice subi par l'agent et a condamné l'auteur de l'infraction à lui payer la somme de 60 100 euros après déduction de la provision à laquelle il avait été condamné par un arrêt avant-dire droit du 8 janvier 2007. En 2008, l'agent a saisi le SARVI (Service d'aide au recouvrement des victimes d'infractions) afin d'obtenir l'exécution de cette décision de justice, l'auteur de l'infraction étant insolvable. La ville devra donc probablement payer la somme due à l'agent blessé avant de se retourner contre l'auteur de l'infraction pour en obtenir l'éventuel remboursement,
- une provision de 25 000 euros pour le contentieux qui lie la ville à la société Le Napolitain. La société Le Napolitain doit à ce jour 25 209,85 euros (principal = 25 125,85 euros et frais = 84 euros) à la ville de Colombes. Cette dette concerne des indemnités d'occupation de décembre 2010 à décembre 2014.
- une provision de 50 000 euros pour créances douteuses ou irrécouvrables.

Sur les écritures d'amortissement, aucune différence notable n'est à signaler.

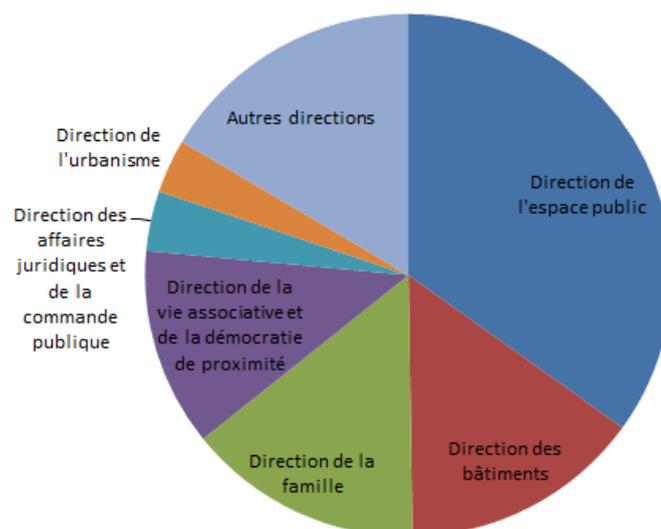
*

* *

Grâce à l'ensemble de ces économies et malgré les contraintes exposées ci-dessus, les dépenses de fonctionnement de la ville seront en baisse de 1,8 million d'euros en 2015 passant de 132,9 millions en 2014 à 131,1 millions en 2015.



Les dépenses (hors masse salariale et intérêt de la dette) seront donc réparties entre les directions de la façon suivante :



Direction	Budget 2015
Direction de l'espace public	12 785 276 €
Direction des bâtiments	5 436 000 €
Direction de la famille	5 299 959 €
Direction de la vie associative et de la démocratie de proximité	4 490 642 €
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	1 356 424 €
Direction de l'urbanisme	1 224 280 €
Autres directions	6 028 180 €

1.4. Les recettes de fonctionnement seront marquées par une forte baisse en 2015

1.1.1. Les taux d'imposition des ménages resteront inchangés en 2015 malgré les très fortes contraintes financières pesant sur la ville

Comme la municipalité s'y était engagée, les impôts des ménages n'augmenteront pas :

- le taux de taxe d'habitation restera inchangé par rapport à 22,81,
- le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé à 20,39,
- le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties restera inchangé à 22,10.

Les hausses de recettes constatées sur ces impositions sont donc uniquement le fruit de l'augmentation naturelle des bases et de la revalorisation décidée annuellement par le Parlement lors du vote du projet de loi de finances (PLF).

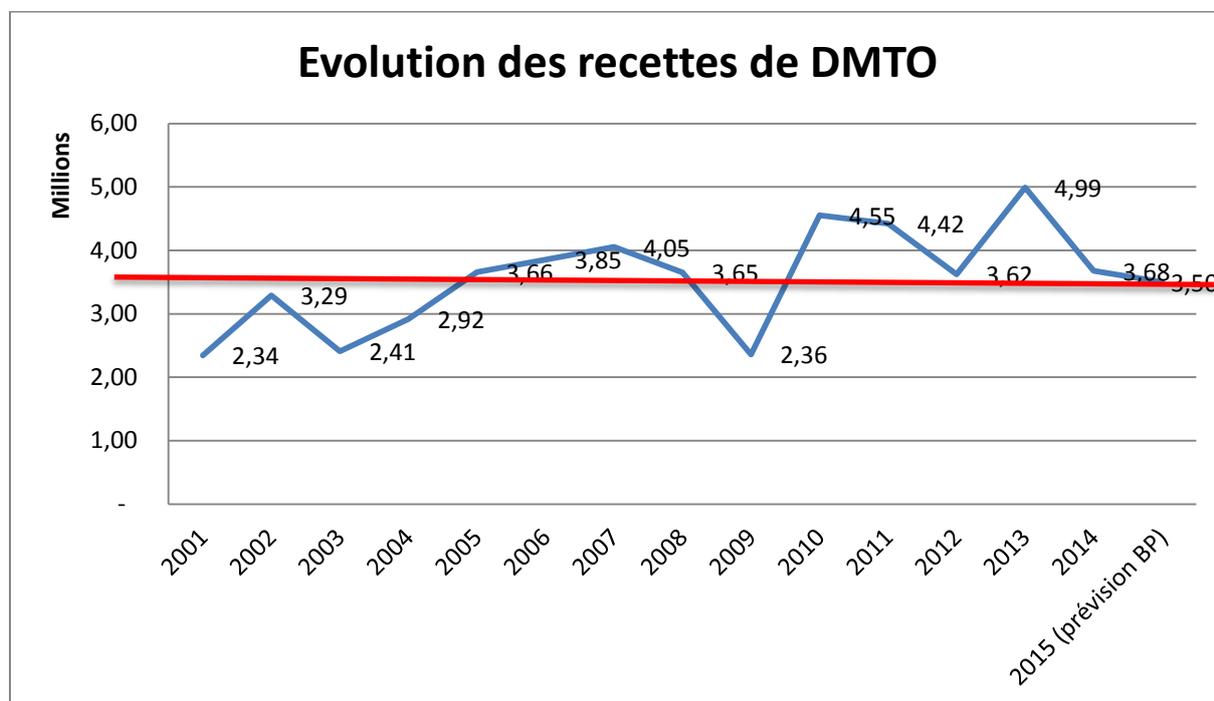
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est également laissé inchangé par rapport à 2014.

Le taux de la part communale de la redevance assainissement restera lui aussi inchangé par rapport à 2014 avec un tarif de 0,072 € par m³ d'eau consommé. Tout service public d'assainissement quel que soit son mode d'exploitation doit en effet donner lieu à la perception de redevances d'assainissement établies dans les conditions fixées par les articles R.2333-122 à R. 2333-132 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal est ensuite chargé d'instituer une redevance d'assainissement pour la part du service que la ville assure et d'en fixer le tarif.

Sur la fiscalité professionnelle, la commune dispose d'un pouvoir de taux sur la cotisation foncière des entreprises pour laquelle la loi ouvre la possibilité d'une « majoration spéciale » permettant de déroger à la règle de liaison des taux. Lorsque la pression fiscale sur les ménages est supérieure à la moyenne⁸ et que la pression fiscale sur les entreprises est au contraire inférieure à la moyenne (CFE), l'article 1636 B sexies du Code général des impôts dispose qu'il est possible de relever le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour atteindre la moyenne nationale qui était fixée en 2014 à 24,95 %. Le taux actuel de CFE de la ville étant actuellement de 24,18%, ce taux sera ramené au taux plafond de la majoration spéciale permise par la loi.

⁸ Au sens du taux moyen pondéré de TH/TFB/TFNB, th : taxe d'habitation, TFB : taxe sur le foncier bâti et TFNB : taxe sur le foncier non bâti.

Enfin, les produits sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)⁹ sont prévus à hauteur de 3,5 millions d'euros en 2015 au vu du réalisé des années précédentes qui se situait systématiquement au-dessus de ce niveau.



1.1.2. Des dotations de l'Etat en baisse de 3 millions d'euros

Après une baisse des dotations de 1,5 milliard en 2014, le Gouvernement a confirmé dans le cadre de son Projet de loi de finances une baisse de 6,5 % de l'enveloppe normée de 3,67 milliards d'euros en 2015.

La répartition de cette « contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics » reprend la clef de calcul arrêtée à l'unanimité, faute de mieux, par le Comité des finances locales (CFL) :

- 2,071 milliards d'euros d'économies sur le bloc communal (dont 70% sur les communes et 30% sur les intercommunalités),
- 1,148 milliard d'euros d'économies sur les départements,
- 451 millions d'euros d'économies sur les régions.

Pour tenir compte de cette décision gouvernementale, la ville de Colombes a prévu dans son budget primitif une baisse en 2015 de 3 millions d'euros de la part forfaitaire de sa Dotation

⁹ Ces droits correspondent à la taxe additionnelle sur les droits de mutation ou publicité foncière.

Globale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 27 230 494 euros effectivement perçus en 2014 à 24 600 000 euros de crédits ouverts au budget primitif 2015.

Les autres pans de la DGF devraient de leur côté restés stables en 2015 avec :

- un maintien de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) perçue par la ville à 2 980 000 euros,
- un maintien de la dotation nationale de péréquation (DNP) à 900 000 euros.

Comme chaque année, les montants prévus au budget primitif seront ajustés après notification des montants exacts qui doivent être transmis par les services de l'Etat.

1.1.3. Un maintien du niveau des autres produits de gestion courante

En 2014, 1,67 million d'euros de recettes avaient été prévues au chapitre 75. En 2015, ces recettes sont prévues en légère baisse à 1,57 million d'euros du fait de la diminution des travaux que la ville réalisera pour le compte de tiers et donc des recettes afférentes. Ces travaux consistent le plus souvent en la pose de potelets et en l'aménagement de bateaux à la demande de particuliers.

Ce chapitre regroupe les recettes perçues par la ville pour la location des biens immobiliers dont elle est propriétaire avec par exemple :

- le loyer versé par le SIVU COCLICO au titre du remboursement des travaux réalisés par la ville pour l'aménagement de la nouvelle cuisine centrale : 430 000 euros,
- la redevance pour occupation du domaine public versée par le SIPPAREC : 215 000 euros,
- ou encore le loyer versé par l'Etat pour le commissariat du 5 rue 8 mai 1945 : 106 000 euros.

1.1.4. Les produits financiers

La ville perçoit chaque année des produits financiers au titre de la jambe receveuse de ses opérations de swap (700 000 euros pour 2015) et grâce au remboursement des avances faites à la CODEVAM et pour lesquelles celle-ci verse des intérêts à la ville (environ 300 000 euros en 2015).

1.1.5. Une baisse des recettes exceptionnelles de plus de 1 million d'euros par rapport à 2014

Comme les dotations de l'Etat et les recettes fiscales, les recettes exceptionnelles seront également en baisse en 2015 avec, comme programmé, une baisse des sommes versées à la ville par la CODEVAM au titre de la ZAC Champs Philippe 1. Ce « boni » passera en effet de 3 300 000 euros en 2014 à 2 100 000 euros en 2015.

Les autres montants de recettes exceptionnelles prévus n'évoluent qu'à la marge.

1.1.6. Des recettes en hausse sur les produits de services du domaine et ventes diverses

Au budget primitif 2014, la ville avait prévu 4,3 millions d'euros de recettes au titre des produits de services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70). En 2015, les recettes de ce même chapitre ont été prévues à hauteur de 4,77 millions d'euros pour tenir compte de l'inflation et des variations d'activités des différents services.

Au sein du chapitre 70, un changement d'imputation comptable est à également à noter. A la demande de la trésorière municipale, les droits de voirie qui étaient auparavant inscrits en 7338 (414 000 au budget primitif 2014) ont été imputés au budget primitif 2015 en 70323 (390 500 euros attendus au budget primitif 2015).

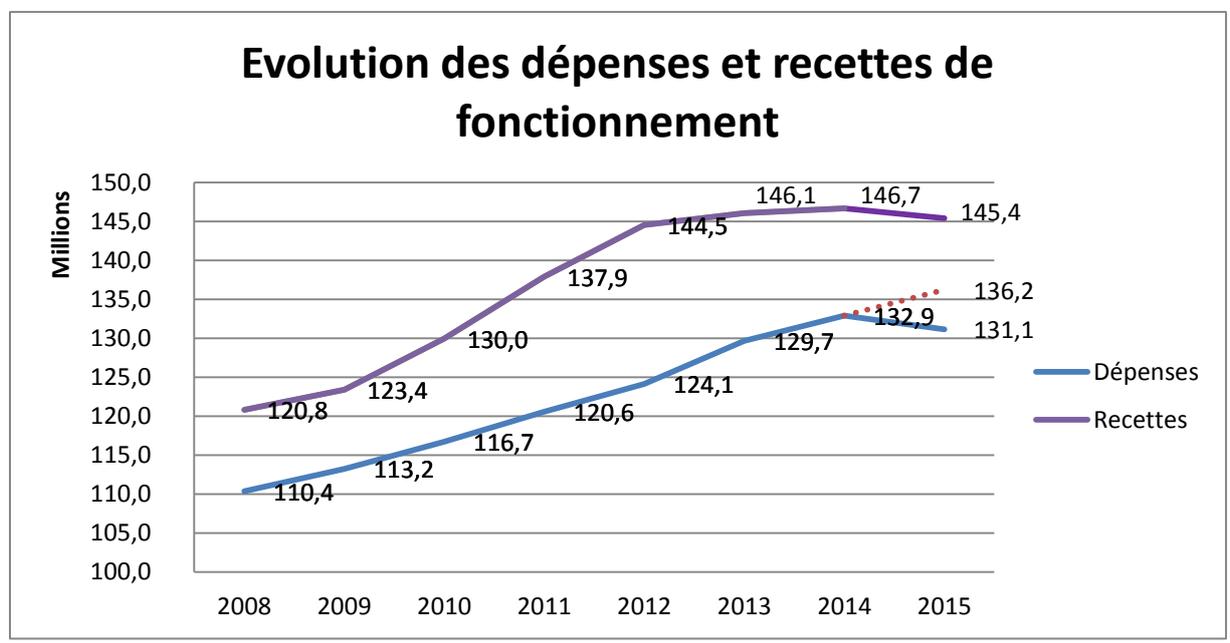
*

* *

Au total, la ville aura réalisé un effort sur ses dépenses de fonctionnement de 4,3 millions d'euros. Cet effort sans précédent lui permet de voter un budget responsable et qui s'adapte aux contraintes imposées par le Gouvernement. Avec 2,4 millions d'euros d'épargne nette en 2015, la ville entame un redressement de sa situation alors qu'une dégradation très importante de celle-ci avait été enregistrée au cours des années précédentes : 9 millions d'euros d'épargne nette en 2012, 4 millions en 2013 et 700 000 euros en 2014. La ville retrouve par-là sa crédibilité et reste dans la légalité en votant un budget primitif en équilibre réel de fonctionnement.

Sans action déterminée de sa part, ses dépenses réelles de fonctionnement auraient augmenté de 2,5% entre 2014 et 2015 et se seraient établies à 136,2 millions d'euros pour tenir compte de l'évolution naturelle des dépenses (+1,5% par an)¹⁰ et de l'existence d'importantes dépenses nouvelles liées aux décisions prises par le Gouvernement et l'ancienne majorité. Grâce aux efforts d'importance qui ont été réalisés, la ville verra en réalité ses dépenses de fonctionnement diminuer de 1,8 million d'euros en 2015 avec 131,1 millions contre 132,9 millions au budget primitif 2014.

Côté recettes, la ville perd au total 4,9 millions de recettes de fonctionnement en 2015 à cause du départ de Thalès (-0,7 M€), des dotations de l'Etat (-3 M€) et de la baisse attendue du boni HRO (-1,2 M€). Cette perte n'est que partiellement compensée par la hausse naturelle des recettes fiscales et les autres augmentations de recettes proposées au budget.



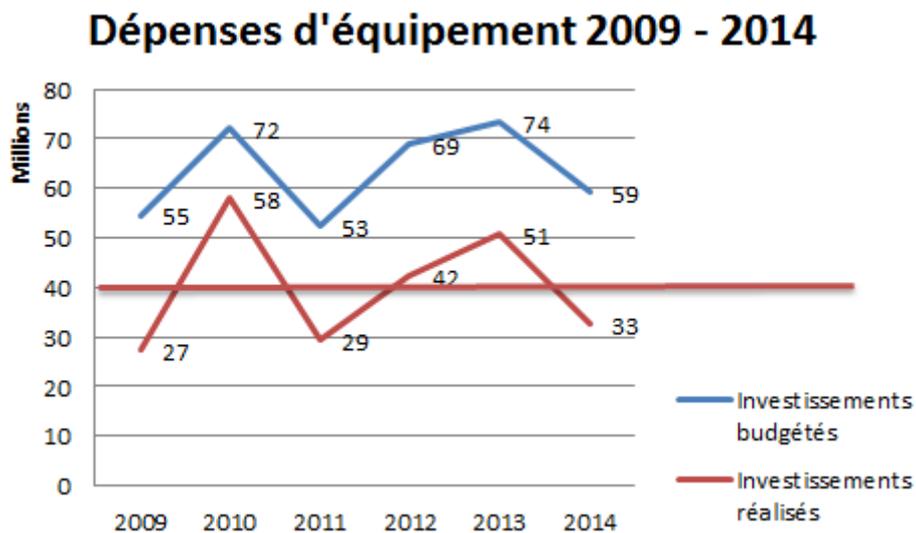
¹⁰ Ce pourcentage d'évolution déjà utilisé par le cabinet Klopfer dans sa prospective est l'évolution communément admise dans les outils de prospective au vu du contexte financier et juridique auquel sont aujourd'hui soumis les collectivités locales.

2. Des investissements ramenés à un niveau soutenable de 40 millions d'euros

2.1. Au cours des dernières années, la ville a fortement dégradé sa santé financière en surinvestissant

Dans son étude, le cabinet indépendant Michel Klopfer fixait le niveau d'investissement soutenable par la ville à 40 millions d'euros bruts (30 millions d'euros nets). Au-delà de cette limite, la ville dégrade sa santé financière en recourant de manière excessive à l'emprunt.

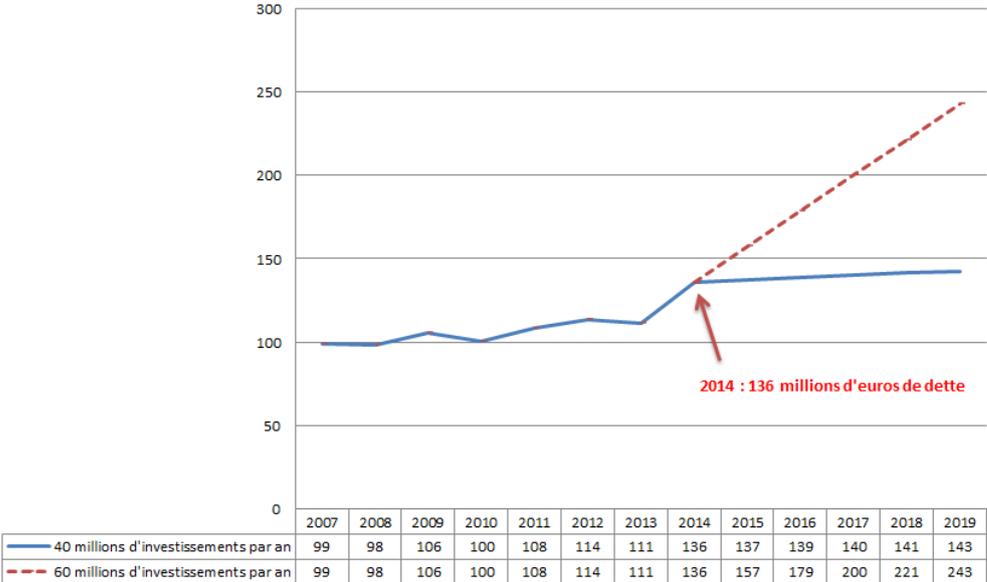
Au cours des dernières années, la ville a fréquemment dépassé ce seuil :



Cette situation a conduit à une augmentation importante de la dette de la ville et à une dégradation de son épargne nette explicable par : la hausse des frais financiers à payer et le coût des nouveaux équipements que la ville doit désormais entretenir. La ville n'ayant plus les moyens de financer ses investissements par le biais de son épargne, elle devra nécessairement réduire le rythme de ses dépenses d'équipements dans les prochaines années si elle ne veut pas voir sa dette s'envoler.

Si la ville continuait ses investissements sur le même rythme que les années précédentes, sa dette atteindrait les 250 millions d’euros d’ici la fin du mandat. En attendant de retrouver des marges de manœuvre financières, la ville a donc choisi un scénario proche de celui dessiné par le cabinet Michel Klopfer en prévoyant des dépenses d’équipements proches de 40 millions d’euros en 2015.

Evolution prospective de la dette



2.2. Le budget primitif 2015 s'inscrit dans une volonté de revenir à un niveau de dépenses d'investissement soutenable

Le budget d'investissement 2015 a été construit autour d'une double volonté :

- celle de terminer les travaux déjà engagés par la précédente municipalité,
- celle de ramener le niveau d'investissement de la ville au plus près des 40 millions d'euros fixés par la prospective.

2.2.1. 19 millions d'euros ont été inscrits pour la poursuite ou la reprise des travaux déjà engagés sous la précédente municipalité

11,5 millions d'euros ont été budgétés pour la poursuite des opérations ANRU du secteur des Fossés Jean Bouviers, des Grèves et de l'Île Marante dont 9,5 millions d'euros de crédits nouveaux et environ 2 millions d'euros de crédits de paiement résiduels.

5,3 millions d'euros sont prévus pour la fin du chantier de l'école de la Marine aujourd'hui appelée Simone Veil et qui aura coûté au total 26 millions d'euros à la ville soit 1,1 million d'euros par classe ! Ce coût exorbitant est supérieur de presque 40% au prix d'une classe normale. L'ouverture de cet équipement prévue pour septembre 2015 ne pourra se faire qu'avec 13 classes faute d'élèves en nombre suffisant alors que 21 avaient été prévues par l'ancienne majorité.

Le paiement des travaux du CSC Europe est également prévu au budget 2015 pour plus de 500 000 euros.

250 000 euros sont aussi budgétés pour la reprise des travaux sur la rue Saint Denis. Plusieurs défauts dans le revêtement et les aménagements paysagers ont en effet contraint la ville à envisager des travaux de réfection dès 2015 pour réparer le dallage, déplacer les jardinières situées en bordure des façades ou celles qui, par leur cerclage en fer, empiètent sur les passages piétons.

100 000 euros sont prévus pour la poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Les montants restants se répartissent entre diverses opérations d'investissement (école maternelle Victor Hugo, médiathèque de la ZAC de la Marine, etc.) pour lesquels des crédits de paiement (CP) résiduels ont été inscrits sur le budget 2015.

2.2.2. Près de 750 000 euros seront dédiés à la sécurité des Colombiens et au renforcement des moyens mis à disposition de la police municipale

Après avoir fait l'acquisition en 2014 d'un poste annexe mobile et de nouveaux véhicules pour sa police municipale, la ville de Colombes procèdera en 2015 à son réarmement :

- 14 000 euros dédiés à l'achat de pistolets,
- Des crédits destinés au renouvellement des gilets pare-balles pour remplacer ceux achetés par la ville en 2009 et qui, au terme de 5 ans d'ancienneté, doivent être mis hors service.¹¹

Après avoir fait procéder au remplacement de 2 caméras en 2014, la ville continuera en 2015 le renforcement de ses capacités de vidéo-surveillance avec :

- le déploiement de trois nouvelles caméras de vidéo-surveillance pour 300 000 euros,
- la remise à neuf du centre de supervision urbain pour 370 000 euros.

2.2.3. Plus de 1 million d'euros sera consacré au sport via la rénovation des installations de la ville et la poursuite du projet de création d'un arc sportif

Le sport sera la deuxième priorité de cette année 2015 avec plus de 1 million d'euros d'investissements et notamment :

- plus de 270 000 euros de travaux sur le stade Charles Péguy : mise en place de grillages autour des terrains de tennis, travaux de ravalement, travaux électriques et de sécurisation
- la réfection du sol, des tatamis et des portiques du gymnase Ambroise Paré pour 191 000 euros,
- la poursuite des travaux de réhabilitation de la piscine pour 178 000 euros,¹²
- la poursuite des travaux au sein du gymnase Lakanal : 136 000 euros,
- la réalisation de travaux de réfection de la patinoire pour permettre à la ville d'accueillir le championnat du monde de ballet sur glace : réfection des moquettes

¹¹ Cette dépense fera l'objet d'une subvention de l'Etat demandée par la ville lors du conseil municipal du 12 février 2015

¹² Dépense engagée sur le budget annexe du centre sportif Lagravère

du hall d'entrée, rénovation des luminaires, achat d'une toile tendue pour la façade de la patinoire, mise en place de décorations florales pour un coût total de 73 000 euros¹³ auxquels s'ajoutent plus de 130 000 euros prévus sur le budget du centre sportif Lagravère. Ces crédits investis dès le premier budget de la nouvelle majorité sur la patinoire marquent une rupture profonde avec la précédente municipalité qui avait envisagé la fermeture de cet équipement phare de la ville.

Le projet d'arc sportif mené par la municipalité sera poursuivi en 2015 avec le lancement d'études urbanistiques et d'impact commercial sur la ville. Ces études permettront dans les prochaines années de lancer les travaux indispensables de connexion et de revalorisation des terrains de Charles Péguy jusqu'aux Fossés-Jean, en passant par le parc départemental, le stade Yves-du-Manoir et les anciens sites Thalès.

2.2.4. Des investissements seront également réalisés pour améliorer le cadre de vie des Colombiens et renforcer l'attractivité économique de la ville

Plus de 4,9 millions d'euros seront dédiés à l'amélioration du cadre de vie des Colombiens par le biais de crédits alloués à l'entretien de la voirie et des espaces verts :

- travaux d'aménagements de la rue de l'industrie pour 200 000 euros,
- poursuite des travaux de création d'une voie nouvelle au 32-34 avenue de l'Europe pour 220 000 euros en 2015,
- lancement d'études pour la réfection de la voirie sur la rue Anatole France,
- lancement d'études pour le réaménagement de la rue Aristide Briand.

Sur les espaces verts, il est également prévu en 2015 :

- le réaménagement du square Bouviers,
- la reprise des espaces verts du square Saint Hilaire,
- et plus de 100 000 euros pour la rénovation et l'entretien des aires de jeux installées dans les squares ou les crèches de la ville.

Pour renforcer l'attractivité économique de notre territoire, les travaux menés par la CODEVAM seront poursuivis et la ville versera plus de 6 millions d'euros au titre des participations aux différentes ZAC de Colombes (Charles de Gaulle Est, la Marine, etc.).

¹³ Dépense partiellement imputée sur le budget annexe du centre sportif Lagravère

La nouvelle municipalité a également fait le choix de développer fortement les investissements en faveur des nouvelles technologies et de l'informatique :

- 150 000 euros sont ainsi investis dans le déploiement de la fibre optique dans les bâtiments communaux. Par ailleurs, les travaux pour son déploiement dans l'ensemble de la ville seront poursuivis dans le cadre d'un portage financier partagé entre les entreprises de réseau et le SIPPAREC.
- 65 000 euros sont investis dans la création d'un nouveau site Internet plus ambitieux pour notre ville ainsi que pour la création d'une application smartphone et la poursuite du déploiement de bornes tactiles dans les espaces communaux (Hôtel de ville, cimetière),
- 50 000 euros sont prévus pour la création de bornes arrêts minutes,
- 30 000 euros pour l'amélioration de la sécurité informatique de la ville,
- 20 000 euros pour le déploiement de bornes wifi dans des espaces publics,
- enfin 100 000 euros devraient être alloués en 2015 au lancement d'un grand plan numérique dans les écoles de la ville. Ce plan sera en partie financé par la réserve parlementaire qui devrait permettre l'achat de tableaux numériques interactifs.

Le vieux clocher de Colombes, l'un des principaux symboles de notre ville sera également rénové grâce au lancement en 2015 d'études pour 50 000 euros et de 250 000 euros de travaux qui seront engagés en 2016 et 2017.

2.2.5. Autres dépenses d'investissement

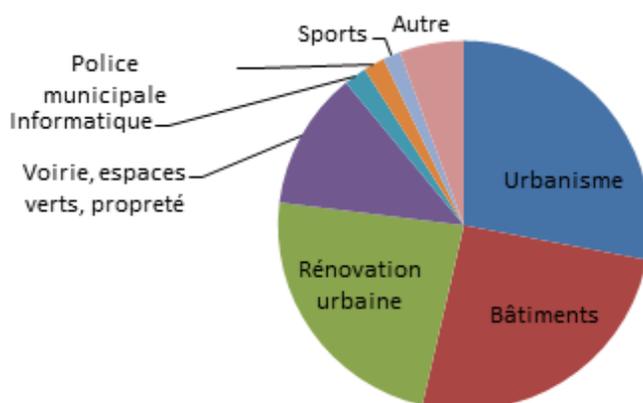
Comme chaque année, la ville doit entretenir son patrimoine immobilier (écoles, bâtiments administratifs, équipements culturels, etc.) pour environ 3,6 millions d'euros.

A ces dépenses s'ajoutent :

- 2 millions d'euros prévus pour les portages fonciers récurrents que la ville effectue chaque année,
- 1,2 million d'euros pour les opérations de soutien de la ville sur le logement par le biais de subventions d'équipement aux personnes de droit privé et des actions du PIG,
- diverses participations obligatoires à des opérations telles que les investissements de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) pour 170 000 euros ou encore la contribution de la ville aux investissements du centre de Vallangoujard pour 31 000 euros.

Au total, les dépenses d'équipement (hors CP résiduels¹⁴) se répartissent entre les directions de la manière suivante¹⁵ :

Budget d'investissement 2015



	Budget d'investissement 2015
Urbanisme	11 413 830
Bâtiments	10 434 000
Rénovation urbaine	9 533 362
Voirie, espaces verts, propreté	4 922 000
Informatique	804 580
Police municipale	749 550
Sports	626 550
Autre	2 282 467

¹⁴ Les crédits de paiement (CP) résiduels des exercices précédents sont ajoutés au total des crédits ouverts mais ne constatent en réalité que des reports d'un exercice budgétaire à l'autre.

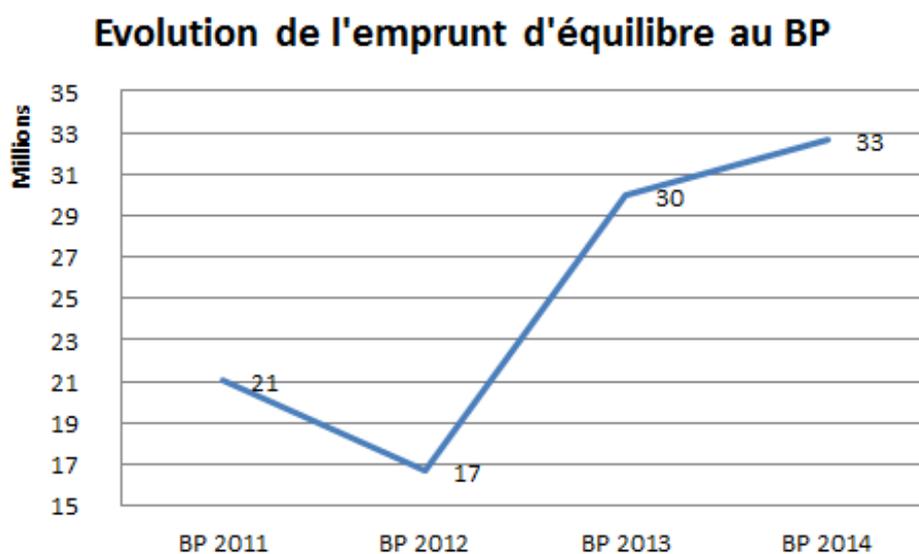
¹⁵ Pour mémoire, la direction des bâtiments prend en charge sur son budget une partie travaux de rénovation des installations sportives et les travaux de l'école de la ZAC de la Marine gérés directement par la ville. La direction de l'urbanisme prend, elle, à sa charge les participations de la ville au titre de la CODEVAM.

2.3. Les recettes d'investissement

2.3.1. L'emprunt

Cette année pour financer ses investissements, la ville de Colombes prévoit de mobiliser au budget primitif près de 19,8 millions d'euros contre 32,7 millions au budget primitif 2014. Cette baisse très importante s'explique principalement par la baisse des investissements prévus et l'augmentation de l'autofinancement.

Grâce à la reprise du résultat qui sera effectuée en cours d'année budgétaire et aux remboursements de capital attendus sur l'année (11,5 millions d'euros), la ville devrait réussir à contenir le niveau global de sa dette en 2015 alors que les sommes inscrites en emprunt d'équilibre avaient fortement augmenté au cours des dernières années du fait de la dégradation de l'épargne nette de la ville :



2.3.2. Les subventions d'investissement

Comme chaque année, la ville recevra d'importantes subventions d'investissement avec 14,26 millions d'euros de recettes prévues cette année.

Ces recettes seront perçues par la ville au titre des opérations ANRU qu'elle réalise sur son territoire avec 6,6 millions d'euros de subventions d'investissement prévus en 2015 soit un montant proche de celui prévu en 2014. Ces recettes seront réparties comme suit :

- 5,6 millions de subventions de l'Etat,
- 343 000 euros de subventions de la région,
- 707 000 euros de subvention du département.

A cela s'ajoutent 4,2 millions d'euros perçus par la ville au titre du contrat de développement qu'elle a signé avec le Conseil général :

- 700 000 euros pour les travaux effectués par la ville pour la création de l'école de la ZAC de la Marine,
- 700 000 euros pour les travaux du CSC Europe,
- 400 000 euros pour les travaux du cinéma,
- 2,4 millions d'euros pour d'autres travaux divers dans les écoles de la ville.

A ces sommes s'ajoutent diverses subventions d'investissement telles que :

- 1,8 million d'euros de recettes d'investissement versés par la CODEVAM au titre des opérations menées sur la ZAC de la Marine,
- un versement de la société I3F pour 800 000 euros au titre des travaux pour la création d'une voie nouvelle au 32/34 avenue de l'Europe,
- la subvention du FISAC¹⁶ que la ville reversera aux commerçants, cette inscription est donc neutre budgétairement pour la ville.

Contrairement aux années précédentes, on retrouve dans ce chapitre 13 une dépense de 1,1 million d'euros. Cette somme correspond à une ouverture de crédits destinée à une réimputation comptable demandée par la Chambre régionale des comptes. Cette ouverture de crédits ne constitue donc pas une dépense réelle pour la ville mais une simple opération comptable permettant à la Direction des finances de réimputer correctement un remboursement d'avance fait par la CODEVAM en 2012.

¹⁶ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

2.3.3. Les dotations et fonds divers

La ville diminuant ses investissements, les recettes perçues au titre du FCTVA devraient diminuer dans les prochaines années. La commune a ainsi perçu plus de 6,5 millions d'euros en 2014 au titre des travaux 2013 et il est prévu au budget 2015 qu'elle perçoive 5,1 millions au titre des travaux effectués les années précédentes.

A ce sujet, il est par ailleurs à noter que le taux du FCTVA sur les dépenses éligibles passera de 15,761% à 16,404% à compter du 1^{er} janvier 2015, conformément à ce qui a été voté par le Parlement pour compenser la hausse de la TVA décidée en 2013. Cette hausse devrait donc limiter la baisse de recettes d'investissements attendue dans les prochaines années au titre du FCTVA.

Les autres montants inscrits au titre des dotations et fonds divers (chapitre 10) correspondent aux recettes du versement pour dépassement du Plafond légal de densité (PLD) avec 2,4 millions de recettes attendues en 2015 pour les permis de construire délivrés en 2013 et en 2014. Ce versement étant supprimé d'office au 31 décembre 2014, cette recette d'investissement devrait disparaître ou fortement diminuer dans les années à venir.

197 000 euros ont enfin été inscrits au titre de la taxe d'aménagement (nature 10 224) qui est venue remplacer la taxe locale d'équipement (T.L.E ancienne imputée en 10 223).

2.3.4. Les produits de cession

En 2015, 4,2 millions d'euros de recettes de cession sont attendues avec :

- la cession du 114-118 rue Saint Denis pour 2,26 millions d'euros,
- les recettes de cession reversées par la CODEVAM pour les opérations qu'elle réalise sur la ZAC de la Marine (1 million d'euros),
- la cession du 26 et 28 rue Champy pour 290 000 euros. Cette cession également réalisée par la CODEVAM avait été initialement prévue en 2014 avant d'être décalée sur 2015,
- la cession du 78 rue des Côtes d'Auty pour 250 000 euros,
- la vente de lots de la copropriété de la rue des Vallées pour 244 000 euros,
- la vente du 24 rue Champy pour 110 000 euros,
- la vente du 76 rue des Côtes d'Auty pour 24 000 euros,
- la vente du 7 rue Champy pour 20 000 euros.

2.3.5. Les opérations pour compte de tiers

Cette année les montants inscrits au titre des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) seront nettement diminués par rapport aux années précédentes suite à baisse programmée des montants prévus dans le cadre de l'opération de transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension des bâtiments du SIVU COCLICO¹⁷ (2,1 millions d'euros prévus par exemple à ce titre en dépense et en recette au budget primitif 2014).

La ville poursuivra en revanche les opérations de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'OPH Colombes Habitat Public (CHP) menées dans le cadre de l'ANRU et qui représentent 1,128 million d'euros en dépenses d'investissement et 1,258 millions d'euros en recettes.

Comme chaque année et à la demande de la Direction juridique 50 000 euros ont par ailleurs été inscrits en recettes et en dépenses en prévision de travaux pouvant être réalisés par la ville pour compte de tiers en cas d'insalubrité constatée ou de péril imminent.

Conclusion

La municipalité s'était fortement engagée sur deux axes :

- la transparence financière,
- le maintien des taux d'imposition.

Ce contrat est aujourd'hui rempli grâce aux nombreux efforts qui vous ont été présentés mais aussi au travail des élus et à leur sens du bien commun. Nous remercions par ailleurs les services municipaux pour leur implication et la rigueur de gestion dont ils ont fait preuve tout au long des réunions d'arbitrage.

Malgré des diminutions d'effectifs et de crédits, le budget 2015 qu'il vous est proposé d'adopter permettra de redonner à Colombes une crédibilité financière et les moyens de construire un avenir commun.

¹⁷ Ancienne cuisine centrale transformée en Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) en charge de la restauration.

Les budgets annexes

Le budget assainissement

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	575 426,14	417 356,91	992 783,05
Recettes	575 426,14	417 356,91	992 783,05

Le budget assainissement est par ailleurs le seul budget annexe pour lequel de la dette a été contractée auprès de divers organismes : l'Agence de l'eau Seine Normandie, Dexia Crédit local ou encore le Crédit agricole.

Pour 2015 et comme en 2014, des crédits ont donc été prévus pour les frais financiers et les remboursements de capital liés à cette dette à raison de :

- 4 000 euros au chapitre 66 auxquels s'ajoutent -166,60 euros d'ICNE (intérêts courus non échus),
- 165 000 euros au chapitre 16.

Le budget zone artisanale

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	16 000,00	194 234,00	210 234,00
Recettes	16 000,00	194 234,00	210 234,00

Le budget annexe du centre sportif Lagravère

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	561 500,00	2 670 341,18	3 231 841,18
Recettes	561 500,00	2 670 341,18	3 231 841,18

En 2015, les dépenses de fonctionnement du centre sportif Lagravère resteront globalement inchangées. Les dépenses d'investissement augmenteront en revanche entre 2014 et 2015

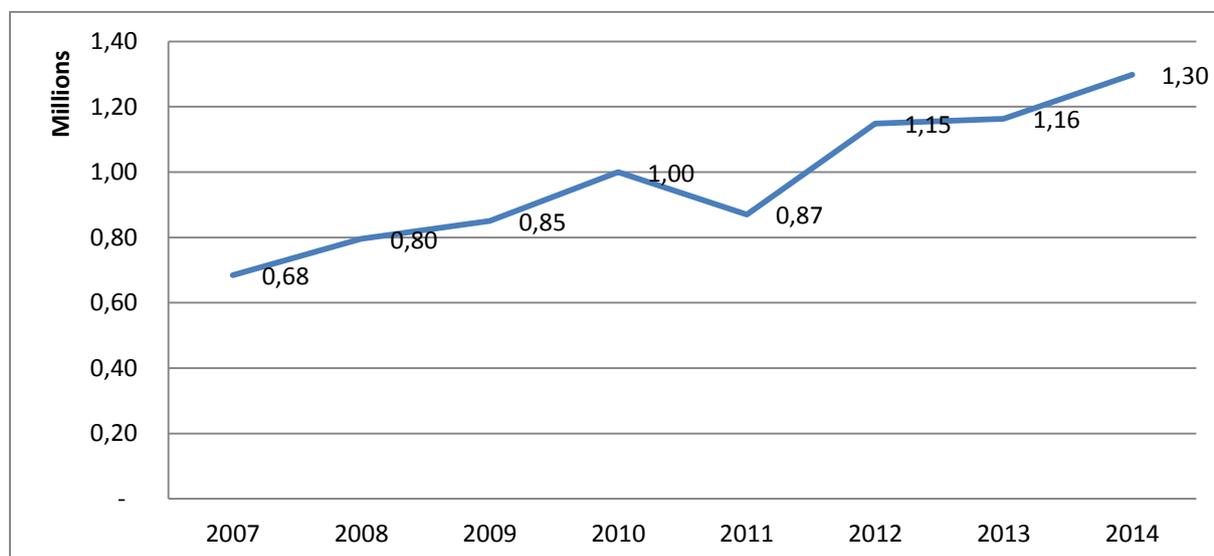
pour financer les travaux liés à l'organisation de la coupe du monde de ballet sur glace (70 000 euros) auxquels s'ajoutent 130 000 euros de travaux de réparation déjà prévus sur la patinoire. Parallèlement, les opérations de réhabilitation de la piscine seront poursuivies (178 000 euros de crédits de paiement pour 2015).

Le centre municipal de santé

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	94 299,49	1 164 818,88	1 259 118,37
Recettes	94 299,49	1 164 818,88	1 259 118,37

Au cours des dernières années, le déficit du centre municipal de santé (CMS) n'a cessé de s'aggraver passant de 683 000 euros en 2007 à 1,3 million d'euros de déficit prévu au budget primitif 2014. Avec un tel déficit, les pertes liées au CMS de Colombes étaient deux fois supérieures à celles constatées en moyenne dans les autres centres de la région Ile-de-France :



Devant faire face à de nombreuses pertes de recettes, la ville a décidé de recentrer le CMS sur les activités de médecine générale.

Grâce à cette action, le centre pourra poursuivre ses activités en 2015 et voit son déficit prévisionnel fortement baisser en 2015.

Les charges à caractère général (chapitre 011) passent ainsi de 249 518 euros à 104 670 euros en 2015 avec la suppression :

- des frais liés au cabinet dentaire : 48 000 euros pour l'entretien des fauteuils, des achats de prothèses, de produits pharmaceutiques, de petits matériels, etc.
- des frais liés au service radiologie : 94 000 euros pour la maintenance des appareils de radiologie, l'achat de gel échographique, de films radio, d'azote et d'air liquide, etc.
- une diminution des frais généraux du CMS liée à la diminution de l'activité médicale : achat de blouses, de matériels pour les médecins, etc.

Le chapitre 012 (masse salariale) est en diminution de 800 000 euros entre 2014 et 2015. Deux explications peuvent être avancées à ce sujet :

- la fermeture des spécialités du CMS avec le passage de 36 ETP budgétaires en 2014 à 25 en 2015,
- le transfert d'un certain nombre de charges de personnels vers le budget principal pour tenir compte de la mutation dans d'autres services de la ville.

Pour ces deux raisons, les dépenses de masse salariale inscrite sur le budget du Centre municipal de santé (CMS) passent de 1,8 million d'euros en 2014 à 1 million en 2015.

Grâce à ces économies, le déficit du CMS qui n'avait cessé de croître au cours des dernières années sera fortement diminué en 2015 et ramené à 832 520 euros soit un montant proche de celui qui avait été constaté lors du compte administratif 2008 et dans la moyenne des autres centres de la région Ile-de-France :

